

Administration communale
UCCLE
Monsieur Marc COOLS
Madame Frieda THEYS
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : ES/kvr U80F°
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.244/s.427
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Chaussée Saint-Job, 771b. Projet d'extension.

En réponse à votre lettre du 17 janvier 2008, en référence, reçue le 18 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 janvier 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

La demande concerne un immeuble de rapport qui se situe dans la zone de protection de la ferme de l'Abreuvoir sis au n°682, chaussée Saint-Job.

Le projet, qui réduit le nombre de logements existants (de 7 à 5), prévoit la réalisation de modifications intérieures ainsi que l'extension en façade arrière latérale de certains appartements par la fermeture d'un petit décrochement (création d'une salle de douche).

Une terrasse serait également aménagée sur la plate-forme d'une annexe latérale.

La CRMS n'émet pas d'objection à l'égard de ces interventions qui n'auront pas d'incidence directe sur l'édifice classé. Toutefois, elle suggère de limiter la surface de la terrasse en reculant d'un mètre la balustrade pour en limiter l'impact vers et depuis l'édifice classé. Elle suggère également de privilégier le bois au PVC pour la porte-fenêtre pour des raisons esthétiques et de développement durable.

Enfin, un nouvel accès direct au commerce de droite serait percé dans la maçonnerie latérale de l'entrée principale (actuellement, l'accès à ce commerce se fait depuis le sas d'entrée qui mène aux logements).

La Commission demande que la porte soit équipée d'une imposte et que l'intervention soit réalisée dans les règles de l'art (mise en oeuvre, matériaux) pour ne pas porter atteinte à l'entrée Art déco, très soignée et caractéristique de ce type d'immeuble.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.